

## Déclaration de Carcassonne – 21 novembre 2023

### « La beauté des allées d'arbres est essentielle à la vie – Les politiques publiques doivent en tenir compte »

**Nous, participants au colloque international « La beauté essentielle des allées d'arbres » à Carcassonne (France) du 19 au 21 novembre 2023, reconnaissons que :**

1. Les allées d'arbres, quelles qu'elles soient, constituent un patrimoine culturel, une architecture, vivante, à la forme historiquement codifiée associant une colonnade et, généralement, une voûte. Leur qualité esthétique, voulue et reconnue, est indissociable de l'harmonie du volume et de la perception du rythme de la colonnade. En tant que patrimoine culturel, les allées d'arbres relient les hommes dans le temps, dans l'espace et symboliquement. Elles sont ainsi un outil idéal pour porter des valeurs de cohésion.
2. Partout, les allées constituent un patrimoine naturel et paysager. Elles contribuent de manière spécifique aux objectifs collectifs de lutte contre la perte de biodiversité et contre le changement climatique. Elles contribuent aux trois dimensions de la santé des individus, « état de complet bien-être physique, mental et social » selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Toutes ces contributions sont d'autant plus importantes que les allées font partie des paysages du quotidien, où on vit ou circule, en ville comme à la campagne.
3. Les politiques publiques de sécurité sont indispensables pour assurer l'intégrité physique des citoyens. Pour leur bien-être mental, pour vivre et se reconstruire, pour l'empathie nécessaire à la cohésion sociale, pour mobiliser autour des sujets techniques ou anxiogènes d'environnement, la beauté, en particulier la beauté des allées, joue un rôle fondamental.

**Nous, participants au colloque international « La beauté essentielle des allées d'arbres » à Carcassonne (France) du 19 au 21 novembre 2023, constatons que :**

1. Les politiques publiques de sécurité routière du type de « la route qui pardonne » visent les conséquences des accidents et non leurs causes. Elles imposent un espace latéral exempt d'obstacles susceptibles d'aggraver une sortie de chaussée et traitent de la même manière les obstacles techniques purement utilitaires et le patrimoine culturel, environnemental et paysager des allées.
2. Ces politiques sont de fait une entrave au maintien des allées et à leur recreation : les distances excessives au bord de chaussée posent des problèmes majeurs d'acquisition foncière et font perdre la perception de la colonnade, les proportions, voire la voûte sur la voie, éléments déterminants de la qualité esthétique des allées. La perte de voûte est par ailleurs préjudiciable à la traversée des voies par la faune, à la limitation générale du réchauffement et au confort des usagers. L'impossibilité d'assurer la présence d'arbres anciens est également hautement préjudiciable à la biodiversité.
3. Un choc contre un obstacle latéral peut avoir des conséquences humaines dramatiques que personne ne souhaite. Mais le choc contre les arbres d'allées n'est pas une fatalité : les évolutions des conditions de circulation et des caractéristiques des véhicules, notamment pour le maintien de la trajectoire, vont se poursuivre ; surtout, il n'existe pas de corrélation entre le risque routier et la richesse en arbres d'alignement des territoires, même proches de la chaussée. Ces arbres ont un effet positif sur la prudence et, par la colonnade et le caractère esthétique, sur la modération des vitesses, leviers d'action pour agir sur les causes d'accident. À l'inverse, l'éloignement des arbres du bord de la chaussée induit un faux sentiment de sécurité, potentiellement favorable aux prises de risque et déresponsabilisant.
4. Certains gestionnaires de voiries hors agglomération l'ont compris : ils n'appliquent pas de règles systématiques de distance au bord de chaussée et peuvent replanter. Ils conservent par ailleurs des bilans de sécurité routière au-dessus de la moyenne.
5. En 1970, au plus fort du problème de santé publique que représentait la sécurité routière, au plus haut niveau de l'Etat français, Georges Pompidou osait affirmer : « La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes (...) est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain » et « quelle que soit l'importance des problèmes de sécurité routière, cela ne doit pas aboutir à défigurer son paysage »

**En conséquence, nous demandons aux pouvoirs publics, à tous les niveaux, de :**

1. **traduire concrètement, dans leurs politiques publiques, la reconnaissance que les allées d'arbres, quelles qu'elles soient, sont d'intérêt général**, pour l'oxygène fourni, les habitats et les corridors écologiques, le stockage de carbone, l'abaissement des températures sur les voies où circulent les personnes, les bienfaits sur la santé physique et mentale, mais aussi pour leur dimension culturelle et leur apport positif à la sécurité routière ;
2. **prendre en compte le besoin de beauté pour le bien-être mental et le bien-être social, et notamment la beauté spécifique des allées, avec ses implications** : en particulier, ne pas imposer de règles restrictives de distance, ni au bord de chaussée ni au fonds voisin, qui empêchent concrètement le maintien et la replantation d'allées selon les canons classiques, garants de leur force esthétique.